

Relations internationales

REF : DVARI2013024

Signataire : CS/RH

Séance du Conseil Municipal du 19/09/2013

RAPPORTEURS : Abderrahim HAFIDI / Christine RATZEL

OBJET : Acceptation d'une subvention de 20 000 euros du Conseil régional Ile de France en faveur du Festival International Beit-Jala pour la Paix.

EXPOSE :

Dans le cadre de la coopération entre les trois villes, d'Aubervilliers, d'Iéna en Allemagne et de Beit Jala en Palestine et dans le cadre du *Festival international Beit Jala pour la paix* que les trois partenaires ont initiés en 2010, la ville œuvre aux échanges culturels entre palestiniens et artistes et habitants de la ville.

La ville a répondu à un appel à projets du Conseil régional Ile-de-France pour les échanges 2013. Son projet a été retenu et subventionné d'un montant de 20 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter cette aide, d'autoriser le Maire de signer la convention entre le Conseil régional (ci-joint) et la ville stipulant les détails et conditions de virement.

Direction Générale de la Culture et de la Vie Locale / Direction de la Vie Associative
et des Relations Internationales

Relations internationales

REF : DVARI2013024

Signataire : CS/RH

OBJET : Acceptation d'une subvention de 20 000 euros du Conseil régional Ile de France en faveur du Festival International Beit-Jala pour la Paix

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L1112 1-7,

Vu la loi n° 92-125 et les lois d'orientations suivantes n° 95-115 et n° 99-533,

Vu le contrat de jumelage entre la commune d'Aubervilliers et la commune de Beit Jala en Palestine, signé le 27 novembre 1997,

Vu le budget municipal 2013,

Considérant que les villes d'Aubervilliers, de Beit Jala en Palestine, et de Iéna en Allemagne, ont réaffirmé leur volonté de coopération, notamment dans les domaines de la culture, du sport, de la santé, du travail et de la jeunesse, dans une convention signée le 9 janvier 2010,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'accepter la subvention à hauteur de 20 000 euros octroyée par le Conseil Régional Ile de France dans le cadre de son appel à projet 2013 Méditerranée.

AUTORISE le Maire à signer la convention entre le Conseil Régional Ile de France et la ville en lien avec cette subvention.

Le Maire
Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 27/09/2013

Publié le 26/09/2013

Certifié exécutoire le : 27/09/2013

Le Maire
Jacques SALVATOR